

COMITE DE PILOTAGE SUR LE PROJET EOLIEN DE REPOWERING DE CRIEL ENERGIES SUR LES COMMUNES DE CRIEL S/ MER ET DE ST MARTIN LE GAILLARD

COMPTE-RENDU DU COPIL N°3 DU 13/01/2025

INTRODUCTION

La société VALOREM met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'elle aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du projet de rénovation du parc éolien de CRIEL ENERGIES (repowering), VALOREM a fait le choix de mener une concertation par la création d'un COmité de PILotage (COPIL) composé de représentants du territoire (élus, riverains du projet, propriétaires exploitants, etc.).

Cette 3ème réunion du COPIL a débuté à 14h35 au Château de Chantereine de Criel S/ Mer, en présence de 11 participants, sur 24 inscrits (9 excusés et 6 non excusés), et de 4 représentants du porteur de projet VALOREM ; M. DAVID et Mme GOMES pour la partie développement de ce projet, M. PARZYBUT chargé de foncier, et M. MASSIAS comme exploitant du parc éolien actuel de CRIEL ENERGIES. La durée prévisionnelle de la séance était de 2h.

Les membres du COPIL ont été avertis de la tenue de cette réunion par voie électronique et postale, 5 semaines avant son déroulement.

Ce COPIL avait pour objet :

- Valider sur le terrain l'implantation des éoliennes en présence du géomètre et du géobiologue,
- Lancer l'appel à projets de mesures compensatoires et d'accompagnement.

Présent(e)s :

-  M Joël COULOMBEL – Monsieur Le 1^{er} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  Mme Martine DOUAY – Madame Le Maire, St Rémy Boscrocourt (pour la partie terrain),
-  Mme Alice DOYEN – Responsable Urbanisme Réglementaire, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  M Pascal FOUCAULT – Exploitant agricole, SCEA DU MOULIN,
-  M Martial FROMENTIN – Monsieur Le Maire, St Martin Le Gaillard,
-  M Alain GREBOVAL – Monsieur Le 4^{ème} Adjoint au Maire, St Rémy Boscrocourt,
-  M Thibault HERGAT – Responsable EnR, Normandie Energies,
-  M Michel LEVASSEUR – Monsieur Le Conseiller Municipal, St Rémy Boscrocourt
-  M Philippe SERRE – Monsieur Le Conseiller Municipal, St Martin Le Gaillard,
-  Mme Françoise TARPIN – Riveraine, St Martin Le Gaillard,
-  M Stéphane TESSON – Propriétaire et Exploitant agricole, SCEA DE LA HETRAIE
-  M Nicolas DAVID – Responsable Agence Nord, VALOREM,

-  M Pierre PARZYBUT – Chargé de foncier, VALOREM (pour la partie terrain),
-  M Vincent MASSIAS – Chargé d'exploitation du parc de CRIEL ENERGIES, VALEMO,
-  Mme Audrey GOMES – Cheffe de projets multi-énergies Agence Nord, VALOREM,

Excusé(e)s :

-  Mme Nadia ABIDA – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,
-  M Etienne DORP – Responsable projet ligne 400kV Petit Caux Amiens, RTE,
-  M Eddie FACQUE – Monsieur Le Président, Communauté de Communes des Villes Sœurs,
-  Mme Sophie FOUCAULT – Propriétaire agricole,
-  Mme Lucie HARMANGE – Animatrice SAGE, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères,
-  Mme Florence HOUPLAIN – Propriétaire agricole,
-  M Denis LABIGNE – Chargé de mission EnR Terrestres, DREAL Normandie,
-  M Fabrice LUCHIER – Ingénieur Projet Ligne 400kV Petit Caux Amiens, RTE,
-  Mme Vanessa VERGES – Inspectrice ICPE, DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe – Equipe Territoriale,

Non Excusé (e)s :

-  M Florian BANVILLE – Responsable Urbanisme, Communauté de Communes Falaises du Talou,
-  Mme Asmaou COMPAORE – Chargé de mission PCAET et planification, PETR Dieppe Pays de Normandie,
-  M Arnaud DE GROMARD – Président Association, Stopéolien Bresle et Yères,
-  M Arnaud MARUITE – Responsable Environnement et Cadre de Vie, Communauté de Communes Falaises du Talou,
-  M Éric PRUVOST – Monsieur Le 4^{ème} Adjoint au Maire, Criel S/ Mer,
-  M Alain TROUessin – Monsieur Le Maire, Criel S/ Mer.

Le registre de présence est disponible en annexe 1 de ce document.

En préambule, Audrey GOMES a remercié les membres présents du COPIL pour leur implication dans ce groupe de travail.

Audrey GOMES a rappelé que cette réunion était bien un moment d'échanges, et que chacun devait se sentir libre de poser ses questions au fil de l'eau.

VALOREM rappelle que les négociations foncières relèvent du domaine privé, restent confidentielles et ne pourront donc pas être abordées dans le cadre de ce COPIL. Tous les échanges sont menés pour bâtir un projet dans l'intérêt général.

L'ordre du jour a été rappelé :

- Retour sur la visite terrain et validation de l'implantation projet.
- Présentation des mesures de compensation et d'accompagnement.
- Planning des étapes à venir.



**CRIEL
ÉNERGIES**

La réunion (visite terrain et en salle) a duré 1h45. Un diaporama a été présenté en salle, et est disponible à ce [lien](#).

Les échanges ont eu lieu dans le calme, dans une ambiance constructive, puis ils se sont prolongés autour de la galette des rois.

La réunion s'est achevée à 16h30.

De la documentation a été mise à disposition des participants : [La Lettre d'Informations n°3](#) distribuée aux riverains des communes limitrophes au projet, Criel S/ Mer, St Martin Le Gaillard, St Rémy Boscrocourt, Etalondes, Flocques, Touffreuille S/ Eu, et Canehan, en Janvier 2025, ainsi que la [plaquette de présentation du parc de CRIEL ENERGIES](#).

RETOUR TERRAIN

Retour terrain – Géomètre / Géobiologue



| Eoliennes | X | Y |
|-----------|--------|---------|
| E5 | 581489 | 6990867 |
| E6 | 581745 | 6990636 |
| E7 | 581749 | 6991383 |
| E8 | 582146 | 6991221 |

↓
Faille
Veine d'eau
Réseau Curry

**Implantation
arrêtée**

Lors de la réunion du 15/10/2024, le scénario 3 d'implantation des éoliennes (2 lignes de 2 éoliennes) a obtenu le consensus du COPIL en réponse aux enjeux acoustiques, paysagers et environnementaux, perçus à travers le parc éolien actuel, tout en respectant l'implantation projet de la future ligne HT 400kV.

Sur l'implantation projet affichée, l'éolienne E5 est positionnée à 300m de l'éolienne E4 du parc éolien Energies des Forières, afin de ne pas perturber son fonctionnement.

E6 est positionnée à 340m d'E5 pour assurer un fonctionnement technique optimale des 2 machines, dans un alignement perpendiculaire aux vents dominants (distance proportionnelle au diamètre du rotor, ici de 136m).

E7 et E8 sont éloignées entre 150 et 200m du chemin existant, pour ne pas perturber le déplacement des chiroptères, qui l'utilisent en référentiel (donnée issue des résultats des états initiaux de l'étude naturaliste menée par ALISE ENVIRONNEMENT).

M. COULOMBEL souhaite connaître la distance de l'éolienne E8 aux habitations de St Rémy de Boscrocourt. En séance, Mme GOMES a précisé que cette distance était comprise entre 800m (distance utilisée pour définir la Zone d'Implantation Potentielle) et 1000m (distance partagée lors du COPIL n°3 sur les enjeux acoustiques). Post-réunion, VALOREM précise que la distance exacte est de 1 059m.

L'implantation de ces 4 futures éoliennes a été matérialisée ce jour par le géomètre sur le terrain. Le géobiologue a recherché dans un rayon de 17,5m autour du pictage de l'axe des machines (diamètre des fondations avec marge de sécurité) toute perturbation (faille, veine d'eau, réseau curry) pouvant conduire l'information (vibrations éoliennes) et perturber un élevage, jusqu'à une distance d'environ 10km.

Lors de la visite sur le terrain les membres du COPIL ont été invités à se rapprocher de la position de la future éolienne E7.



Les volontaires ont pu expérimenter la recherche d'une veine d'eau (située à 2m en dehors du périmètre de recherche d'implantation de la future éolienne E7), et le test de résistance sur un réseau curry (actif depuis l'éolienne E8 actuelle).

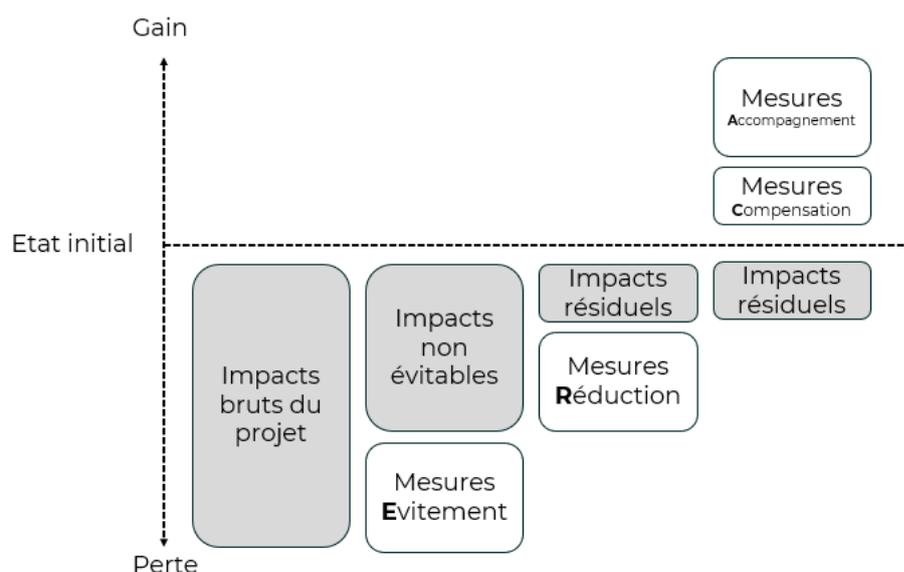
Le géobiologue n'a finalement relevé aucune perturbation à l'intérieur des périmètres d'implantation des futures éoliennes.

L'implantation finale des 4 éoliennes est donc arrêtée en séance avec le COPIL : E5 et E7 sur Criel S/ Mer et E6 et E8 sur St Martin Le Gaillard. Cette étape importante du projet marque le lancement des études d'impacts avec les différents Bureaux d'Etudes, mandatés par VALOREM pour ce projet - environnement, paysager, acoustique, physique et humain, hydraulique, étude des sols.

L'étude géologique (sondages géotechniques) sera lancée en Mars 2025. Elle permettra de détecter avant travaux toute cavité souterraine (marnière), et déterminer la nature des sols (nécessaire au dimensionnement des fondations). Les résultats pourront être partagés avec le COPIL lors de la prochaine réunion.

MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

Méthodologie ERCA



Les études des états initiaux ont été finalisés dans tous les domaines (naturalistes, paysagers, physique et humain), et mettent en évidence des impacts du parc actuel pour le milieu (« impacts bruts ») :

- 🌿 Naturalistes : l'éolienne E8 est la plus mortifère selon les données du suivi environnemental 2023, par sa proximité avec les zones de végétation en vallée.
- 🌿 Paysagers : les vues depuis les vallées sont sensibles à l'augmentation de la hauteur des machines (rapport d'échelle perçu).

Des mesures d'Évitement ont été prises pour diminuer les impacts du projet sur son environnement, lors des précédents COPIL, comme :

- 🌿 Nous avons très vite écarté la ZIP Nord, en effet sa sensibilité à la reproduction et à l'alimentation de la faune par sa diversité de milieux, la rend non propice à l'implantation d'éoliennes.

Il en résulte des « impacts non évitables », auxquels le COPIL a pris des mesures de Réduction, en exemple :

- 🌿 Pour réduire le risque de collision de l'avifaune, nous nous sommes astreints à assurer une garde au sol (distance entre le sol et le bas de pales) de 30m minimum. Les machines disponibles chez les fournisseurs pour les années à venir, respectant ce critère, font 165m de hauteur en bout de pales. Nous avons donc arrêté ce projet de repowering à une cette hauteur de référence.

Pour contrebalancer les impacts résiduels, CRIEL ENERGIES envisage la réalisation de projets en mesures Compensatoires, voire de projets qui apporteraient de la valeur au territoire, ceux sont les mesures d'Accompagnement.

Mesures Compensatoires et Accompagnement

Cadre

- ➔ 85 000 € par commune (10 000€ / MW installé)
- ➔ Répondre au développement « durable » du territoire
- ➔ 3 piliers : économique / social / environnemental
- ➔ Inscription Etude Impact (description, budget)
- ➔ Faisables / Efficaces / Pérennes

Le cadre des mesures Compensatoires et d'Accompagnement a été présenté en séance au COPIL.

- 🌿 Une enveloppe de 85 000€ par commune d'implantation sera dédiée à ces mesures C & A, soit 170 000 € au global. Elle sera inscrite dans le montant global du projet de repowering, qui sera levé par CRIEL ENERGIES par de la dette bancaire, à la construction du parc (horizon estimé en 2030).
- 🌿 Les projets devront répondre au développement « durable » du territoire, aux besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures.
- 🌿 Les projets devront contribuer à la croissance économique locale, favoriser l'inclusion sociale, protéger l'environnement et le patrimoine. Sur ce dernier volet, à travers la loi APER, le gouvernement français oriente le développement des énergies renouvelables qui modifie le paysage, vers la protection du patrimoine.
- 🌿 Ces projets seront inscrits dans l'Etude d'Impact, cela apportera au COPIL une garantie d'engagement de VALOREM. Cette contribution pourrait amorcer la pompe de projets coûteux, sur du long terme. Dans un contexte d'élections municipales en Mars 2026 et de longueur de développement de projets éolien en France, VALOREM et le COPIL sauront adapter les projets aux besoins des communes, les projets pourront alors être révisés au moment voulu (tout en restant dans l'enveloppe budgétaire définie initialement). Cette mise à jour sera officialisée par un Porté A Connaissance à M. Le Préfet.
- 🌿 Les mesures doivent être faisables, des plans de mesure de leurs effets seront mis en place et tenus pendant toute la durée du parc. En exemple concret, pour une plantation de haies, afin de réduire la visibilité au parc, CRIEL ENERGIES devra signer avec le propriétaire un accord sur 30 ans pour planter cette haie et l'entretenir sur la durée.

M. SERRE souligne que ce dispositif de mesures C & A peut avoir un impact positif sur des projets locaux (exemple restauration Eglise de St Martin Le Gaillard). En effet, la présentation de fonds



**CRIEL
ÉNERGIES**

propres plus importants pour la commune, est un indicateur financier important pour l'obtention d'un crédit bancaire.

M. DAVID précise à la commune de St Rémy Boscrocourt qu'elle peut bénéficier de mesures dans le cadre de l'enveloppe générale de 170 000€, même si elle n'est pas une commune d'implantation. En effet, en tant que commune avoisinante, des projets peuvent être proposés par celle-ci pour en assurer son développement durable et minimiser les impacts du projet éolien (exemple de plantation de haies pour diminuer la visibilité du parc).

VALOREM fait aujourd'hui un appel à projets aux membres du COPIL pour recueillir leurs besoins dans l'intérêt général du territoire. Il prendra fin au 28/02/2025. Un arbitrage sera ensuite réalisé, et un accompagnement sera proposé par VALOREM aux communes pour définir techniquement la solution et budgétiser les projets, avant présentation des résultats au prochain COPIL d'Avril 2025.

Mesures Compensatoires et Accompagnement

**Appel à projets
jusqu'au 28/02/25**

Mesures compensatoires

- Plantation de haies
- Bourse aux arbres
- Voie douce
- Ilot de biodiversité



Des mesures C & A ont ensuite été présentées au COPIL (projets ayant déjà été mis en œuvre par VALOREM sur d'autres parcs éolien) pour illustrer cet appel à projets, et inspirer les membres du COPIL.

La plantation de haies pourrait réduire l'impact visuel depuis un point de vue, pourrait également réduire les problèmes liés à l'érosion à proximité de la zone d'implantation, et aussi participer au maintien de la biodiversité.

Une bourse aux arbres pourrait être proposée sur le territoire avec le concours d'un pépiniériste local en Octobre Novembre 2025 : sur réservation, remise gratuite d'un arbre fruitier par foyer, avec le matériel requis (terreau et tuteur). Les photos correspondent à l'opération réalisée sur Cheniers (Marne) en Novembre 2024.

M. Le Maire de St Martin Le Gaillard interroge VALOREM pour savoir si les mesures peuvent être étendues aux Communautés de Communes. Il n'y a pas de règles établies sur le périmètre géographique, mais VALOREM rappelle que le but de ces mesures C & A reste de toucher le territoire à proximité du parc, qui se voit impacté par celui-ci.

Les mesures de « voie douce » pourraient correspondre à la création de sentiers de randonnée, de sentiers piétons en gravillon en plein centre-bourg (réalisation faite sur Longueil en aménagement paysager), à la mise en place de solutions de mobilité électrique (borne de recharge électrique, conversion des équipements d'entretien thermiques en équipements électriques).

Mesures Compensatoires et Accompagnement

**Appel à projets
jusqu'au 28/02/25**

Mesures compensatoires

- Plantation de haies
- Bourse aux arbres
- Voie douce
- Ilot de biodiversité



Enfin en dernier exemple de mesures compensatoires, VALOREM a cité le parc de biodiversité et de détente intergénérationnelle sur la commune de Longueil de 1,6 ha pour 400 000€ (participation par la société de projet du parc éolien de Longueil à hauteur de 100k€) : terrain de pétanque, parcours sportif, aire de jeux, espace de pique-nique, verger conservatoire, mare pour réguler les eaux (parcelles situées sur un axe de ruissellement), présence de chèvres et de moutons pour de l'éco-pâturage, abeilles et miel.

Mesures Compensatoires et Accompagnement

**Appel à projets
jusqu'au 28/02/25**

Mesures accompagnement

- Aire accueil pour visiteur parc
- Affichage informations parc
- Audit énergétique des bâtiments communaux, avec plan d'actions
- Eclairage public
- Sauvegarde patrimoine



Les mesures d'Accompagnement pourraient être les suivantes :

- Aire d'accueil aux abords du parc, avec des panneaux d'informations du parc.
- Audit énergétique des bâtiments communaux pour réduire la consommation énergétique et la facture de la mairie : isolation, éclairage, panneaux photovoltaïques en toiture, etc.
- Eclairage public : passage en LED, participation à l'enfouissement du réseau (diminution des impacts paysagers).

Mesures Compensatoires et Accompagnement

**Appel à projets
jusqu'au 28/02/25**

Mesures accompagnement

- Aire accueil pour visiteur parc
- Affichage informations parc
- Audit énergétique des bâtiments communaux, avec plan d'actions
- Eclairage public
- Sauvegarde patrimoine



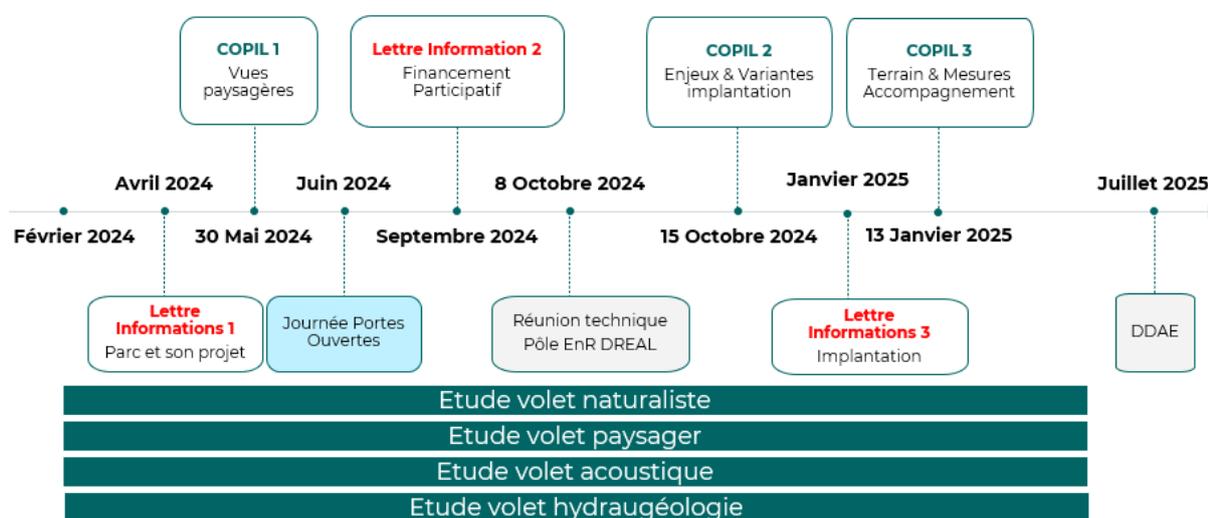
En dernière mesure d'Accompagnement, VALOREM mentionne la participation à la sauvegarde du patrimoine, et cite en exemple la participation à hauteur de 70 000€ à la rénovation de l'église du Bourg Dun, à la construction du parc éolien de Longueil.

En conclusion, les projets doivent répondre, non seulement à des besoins locaux de développement durable, mais aussi à la réduction des impacts du projet (environnementaux, paysagers, physiques, humains, et hydrauliques).

Avant le 28/02/2025, des orientations seront à transmettre par les 3 mairies (Criel S/ Mer, St Martin Le Gaillard et St Rémy Boscrocourt) à VALOREM (A. GOMES) pour arbitrage, puis lancement des études (techniques et budgétaires) avec l'appui de VALOREM si besoin.

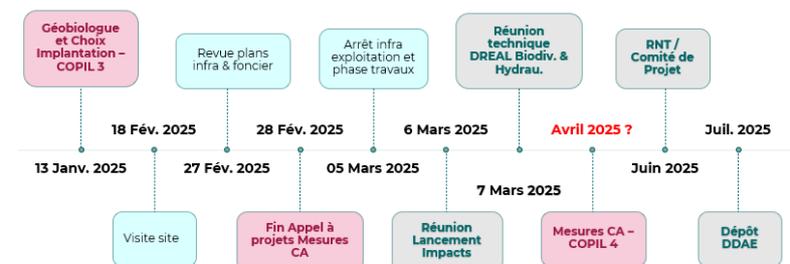
PLANNING

Chronologie réalisations



Nous sommes aujourd'hui au COPIL n°3 des mesures C&A. Un compte-rendu sera envoyé à tous les invités, sous 1 mois par voie électronique. Un délai de 15 jours sera laissé aux participants pour faire part de leurs remarques à intégrer au compte-rendu. Une synthèse sera transmise aux riverains à travers une Lettre d'Informations en Avril 2025, et sur le site internet dédié au projet : <https://www.parc-eolien-criel-energies.fr/>

Planning de l'Etude d'Impact



Les jalons à venir sur ce projet sont présentés dans ce planning. L'objectif annoncé initialement est à ce stade confirmé : Dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale en Juillet 2025.

Un Comité de Projet devrait se tenir en Juin 2025 car la ZIP complète de notre projet n'est pas inscrite dans une Zone d'Accélération de l'Energie Renouvelable Eolienne sur les 2 communes d'implantation. St Martin Le Gaillard a rendu une délibération favorable en date du 11/06/2024 sur une ZAEnR propice à l'énergie éolienne pour la localisation de notre ZIP sur son territoire. Toutefois, Criel S/ Mer n'a pas défini à ce jour sur son territoire de zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Ce Comité sera composé des membres suivants :

-  Les participants obligatoires : les élus des communes dans un rayon de 6km, les EPCI concernés, VALOREM,
-  Les participants facultatifs : Monsieur le Préfet ou un représentant, le Gestionnaire de Transport et de Distribution de l'Electricité, un représentant invité par un des 3 participants obligatoires.

Une réunion technique sera tenue par VALOREM avec la DREAL en amont du dépôt le 07/03/25 pour présenter les impacts et mesures de biodiversité et hydrogéologiques au projet, afin de maximiser la complétude du dossier et maximiser les chances d'obtention d'un avis favorable de M. Le Préfet.

L'appel à projets des mesures C & A prendra fin au 28/02/2025.

Les avis de démantèlement sont une pièce réglementaire du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. Tous les propriétaires des parcelles concernées seront consultés (propriétaires, exploitants et communes) pour recueillir leur avis sur le démantèlement des futurs équipements : en se projetant dans 30 ans, souhait de garder ou non les chemins stabilisés ? les câbles ? Le choix devra être motivé d'une utilité agricole (maintien d'une plateforme pour le demi-tour des camions d'une activité betteravière par exemple).

M. Le Maire de St Martin Le Gaillard interroge VALOREM sur le démantèlement des équipements déjà en place. VALOREM précise que la loi française oblige à enlever les fondations dans leur intégralité, avec remise en culture. Concernant les plateformes actuelles, elles seront gérées au cas par cas. En cas de maintien d'une plateforme, un Porté A Connaissances devra être notifié à M. Le Préfet avec une motivation d'utilité agricole.



CRIEL
ÉNERGIES

La date du prochain COPIL est arrêtée au Mardi 22 Avril 2025 à 14h30 au Château de Chantereine (Rue de Chantereine 76 910 Criel S/ Mer), une invitation avec l'ordre du jour précis vous sera transmise prochainement (par courrier électronique et voie postale).

Pour mémoire, les points évoqués en séance à reprendre lors ce COPIL n°4 sont les suivants :

-  Résultats des études géotechniques et fondations futures.
-  Mesures Compensatoires et d'Accompagnement retenues.



**CRIEL
ÉNERGIES**

ANNEXE 1 : REGISTRE DE PRESENCE

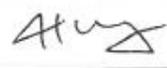
COMITE DE PILOTAGE n°3 – 1/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
13/01/2025 – 14h30 à 16h30
Château Chanteraine Criel s/ Mer

| Nom | Prénom | Fonction | Structure | Signature |
|-------------|---------|--|---|---|
| ABIDA | Nadia | Inspectrice ICPE | DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale | Excusée |
| BANVILLE | Florian | Responsable Urbanisme | Communauté de Communes Falaises du Talou | Non excusé |
| COMPAORE | Asmaou | Chargée mission PCAET et planification | PETR Dieppe Pays Normand | Non excusée |
| COULOMBELLE | Joël | Monsieur Le 1 ^{er} Adjoint | Mairie de St Rémy Boscrocourt |  |
| DE GROMARD | Arnaud | Monsieur Le Président | Association Stopéolien Bresle et Yères | Non excusé |
| DORP | Etienne | Responsable Projet Ligne 400kV Petit Caux / Amiens | RTE | Excusé |
| DOUAY | Martine | Madame La Maire | Mairie de St Rémy Boscrocourt |  |
| DOYEN | Alice | Responsable Urbanisme Réglementaire | Communauté de Communes des Villes Sœurs |  |
| FACQUE | Eddie | Monsieur Le Président | Communauté de Communes des Villes Sœurs | Excusé |
| FOUCAULT | Pascal | Exploitant agricole | SCEA DU MOULIN |  |

COMITE DE PILOTAGE n°1 – 2/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
30/05/2024 – 17h à 19h
Mairie St Martin le Gaillard

| Nom | Prénom | Fonction | Structure | Signature |
|-----------|----------|--|---|---|
| FOUCAULT | Sophie | Propriétaire agricole | | Excusée |
| FROMENTIN | Martial | Monsieur Le Maire | Mairie de St Martin Le Gaillard |  |
| GREBOVAL | Alain | Monsieur Le 4ème Adjoint | Mairie de St Rémy Boscrocourt |  |
| HARMANGE | Lucie | Animatrice SAGE | Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères | Excusée |
| HOUPLAIN | Florence | Propriétaire agricole | | Excusée |
| LABIGNE | Denis | Chargé de mission EnR Terrestres | DREAL Normandie | Excusé |
| LUCHIER | Fabrice | Ingénieur Projet Ligne 400kV Petit Caux / Amiens | RTE | Excusé |
| MARUITE | Arnaud | Responsable Environnement et Cadre de Vie | Communauté de Communes Falaises du Talou | Non excusé |
| PRUVOST | Eric | Monsieur Le 4ème Adjoint | Maire de Criel sur Mer | Non excusé |
| SERRE | Philippe | Monsieur Le Conseiller Municipal | Mairie de St Martin Le Gaillard |  |

COMITE DE PILOTAGE n°1 – 3/3
Projet éolien de repowering de CRIEL ENERGIES
30/05/2024 – 17h à 19h
Mairie St Martin le Gaillard

| Nom | Prénom | Fonction | Structure | Signature |
|-----------|-----------|-------------------------------------|---|---|
| TARPIN | Françoise | Riveraine | NA |  |
| TESSON | Stéphane | Propriétaire et Exploitant Agricole | SCEA DE LA HETRAIE |  |
| TROUOSSIN | Alain | Maire de Criel sur Mer | Monsieur Le Maire | Non excusé |
| VERGES | Vanessa | Inspectrice ICPE | DREAL Normandie – Unité Départementale Rouen Dieppe - Equipe Territoriale | Excusée |
| HERGAT | Thibault | Responsable ENR | Normandie Energie |  |
| Massias | Vincent | Chargé d'exploitation (aérien) | Valorem |  |
| FROSTENIN | Martial | Maire St Martin gild | |  |
| Zobissen | Michel | conseiller municipal | |  |
| Gibouat | Alain | adjoint G. Béry Procureur | |  |
| SERRÉ | Philippe | Conseiller St Martin | |  |